



LE CENTRE HOSPITALIER DE LANNEMEZZAN

RECRUTE

Psychologue clinicien (H/F)

60 % CMP Camille Claudel – Pôle A1

40 % USMP Centrale pénitentiaire – Pôle A3

TEMPS PLEIN - CDI

Adresser votre candidature avec un CV, la copie des diplômes et une lettre de motivation à :

Monsieur le Directeur des Ressources Humaines
Centre Hospitalier de Lannemezzan
644, route de Toulouse
65300 LANNEMEZZAN

☎ 05.62.99.54.01 ou 56.01

secretariat.drh@ch-lannemezzan.fr

Mission générale du poste :

Pôle A1 :

Intervient en psychiatrie adulte sous la responsabilité du Médecin-Chef de Pôle et des médecins psychiatres. Evaluation et accompagnement psychologique des patients et de leurs familles en hospitalisation et en ambulatoire.

Etabli un bilan écrit au terme de l'évaluation avec proposition de prise en charge : type et durée prévisible.

Participation au travail d'équipe pluridisciplinaire

Aide aux équipes dans les prises en charge psychologiques

Très régulièrement, il assure une restitution dans le dossier patient et en réunion de synthèse pluri professionnelle.

Pôle A3 :

Le psychologue intervient à l'unité sanitaire en milieu pénitentiaire sous la responsabilité du chef de pôle et du chef de service. Il assure des entretiens individuels des personnes détenues en demande d'écoute et d'accompagnement.

Il assure des actions de prévention, d'évaluation, d'aide au diagnostic des troubles du comportement et de la souffrance psychique chez les personnes détenues de la centrale pénitentiaire, dans le respect de la personne, en veillant à la confidentialité. Très régulièrement, il assure une restitution dans le dossier patient.

TACHES PRINCIPALES :

➤ Activité de la fonction auprès des patients :

Evaluation psychologique du patient sur prescription médicale ainsi que bilan écrit sur CRW

Suivi des patients nécessitant un soutien psychologique sur prescription médicale

Participation à l'élaboration avec l'équipe et le médecin des projets individuels pour les patients.

Participation aux réunions institutionnelles.

Activité fondée sur l'écoute et l'accompagnement des personnes en souffrance psychique.

- entretiens cliniques avec le patient,
- évaluation psychopathologique,
- participation à l'élaboration du diagnostic,
- bilans psychologiques,
- orientation vers d'autres professionnels pour bilan et/ou prise en charge en interne ou en externe
- prévention.

Pratiques thérapeutiques :

- psychothérapies individuelles,
- entretiens thérapeutiques,
- groupes thérapeutiques

➤ Activités spécifiques :

Participation avec les médecins à certaines missions organisées par les partenaires extérieurs.

Synthèse des informations et réflexion clinique avec les équipes,

Tenue du dossier de soins,

Participation aux réunions institutionnelles et aux réunions des psychologues,

Encadrement des stagiaires.

Activités de recherche, de formation

Travail d'évaluation prenant en compte la dimension personnelle

Actualisation des connaissances

Activité institutionnelle :

▪ en interne :

- synthèse des informations et réflexion clinique avec les équipes,
- proposition de projets institutionnels,
- création et/ou participation aux projets thérapeutiques du service,
- tenue du dossier de soins,
- analyse et élaboration de la pratique
- participation aux réunions institutionnelles
- encadrement des stagiaires.

▪ en externe

- psychologue PEP relevant de la centrale pénitentiaire
- travail en liaison avec les institutions et intervenants extérieurs (SPIP...)
- travail de réseau (ville et associations)
- soutien et écoute des partenaires dans leur pratique avec les patients.

Activités de recherche, de formation, d'information et d'évaluation (selon nécessités de services) :

- Consultation de dossiers d'expertises antérieures des personnes détenues
- Travail d'évaluation prenant en compte la dimension personnelle
- Actualisation des connaissances
- Action de formation
- Travail de supervision

NIVEAU DE RESPONSABILITE ET D'AUTONOMIE :

Les missions de psychologue s'inscrivent pleinement dans le champ d'activité du pôle de psychiatrie adulte au PA1. Elles sont donc sous la responsabilité déléguée par le Médecin-Chef de pôle, des médecins responsables d'Unités fonctionnelles. Les indications sont posées par les médecins de ces mêmes unités en accord avec le chef de pôle. Responsable des tâches et missions qui lui sont confiées, il travaille en collaboration avec les médecins et l'ensemble des équipes pluridisciplinaires, il trace son activité et rédige un compte-rendu de suivi ou de bilan.

Les missions de psychologue s'inscrivent pleinement dans le champ d'activité de l'USMP. Elles sont donc sous la responsabilité déléguée par le Chef de pôle aux médecins intervenant à l'USMP.

EXIGENCES :

> EXIGENCES DU POSTE :

- Travailler en équipe pluridisciplinaire et savoir s'inscrire dans un travail d'équipe.
- Collaborer avec les autres travailleurs : sanitaires et sociaux...
- Être ajusté(e) dans la relation thérapeutique.
- Avoir des capacités d'analyse et de synthèse.
- S'engager dans un processus continu de formation professionnelle.
- Respecter le secret et la discrétion professionnelle.
- Assumer ses responsabilités et prendre les décisions compte tenu de ses compétences, des situations et des moyens mis à sa disposition.
- Exercer une fonction pédagogique et d'encadrement auprès des personnels en formation.
- Eviter les jugements de valeur
- Gérer les situations de crise et être capable de faire une évaluation psychopathologique rapide.
- Être motivé(e) pour travailler auprès de détenus en difficulté.
- Être disponible et à l'écoute des détenus
- Être capable d'anticiper, de prévenir.
- Être capable d'animer des groupes de parole avec des personnes détenues en centrale pénitentiaire.
- Être capable d'animer des ateliers thérapeutiques en binôme.
- S'engager dans un processus continu de formation professionnelle.

> EXIGENCES PARTICULIERES

- Accepter les principes de fonctionnement des structures.
- Participer aux réunions institutionnelles.
- Participer aux formations institutionnelles.
- Planifier les congés de l'année en cours au plus tard au 31/03 auprès du cadre de pôle.
- Saisie informatique de son activité : codage des actes sur CRW.

➤ EXIGENCES RELATIONNELLES

Qualités relationnelles adaptées auprès :

- Des détenus
- Du personnel pénitentiaire
- Des partenaires intervenant à la centrale pénitentiaire

> HORAIRES

Travail en 5/2 du lundi au vendredi repos hebdomadaires fixes les samedis et dimanches.

Horaires en fonction des nécessités de service : 08h30/ 16h30 ou 09h00/ 17h00.

EVOLUTION DU POSTE

Mobilité possible sur l'ensemble des pôles de l'établissement.

PROFIL REQUIS :

- Capacités à intégrer et à travailler au sein d'une équipe pluridisciplinaire,
- Capacité d'analyse, de synthèse des besoins et situations,
- Capacité et motivation pour la transmission de savoirs afin de proposer des actions de formation et de sensibilisation,
- Avoir un esprit d'initiative et une capacité d'adaptation,
- Respect du code déontologique des psychologues.
- Capacité à travailler auprès des détenus.
- Connaissance des différents outils d'évaluation (psychométrique, projectif...),
- Capacité à proposer des cadres de prise en charge adaptés au patient (individuelles ou groupales) et au service,

NIVEAUX REQUIS :

➤ Formation initiale :

DESS ou MASTER 2 de Psychologie clinique ou de psychopathologie clinique.

➤ Exigence particulière :

S'engager à parler en équipe pluridisciplinaire de son travail, - Noter ses rapports d'entretiens sur le dossier patient Crossway.

Rédiger des compte-rendu de suivi,

Participer à l'élaboration et au suivi du projet de service,

Evoluer avec le Projet de service si besoin,

Engager des formations si le projet le nécessite,

Saisir son activité informatiquement.

Bonne connaissance du milieu pénitentiaire et psychiatrique.

Formation en psychopathologie clinique.